

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

15 MARS 2023

Le 15 mars 2023 à 17 heures 45, le comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 mars 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	23
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	7 359.75

Secrétaire de séance : Martial SIMONDANT

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI, Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY, Laurent THOVISTE donnent pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Joël GULLON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON donnent pouvoir à Jean-Claude DARLET

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Dominique ESCARON, Vincent FRISTOT, Pierre LABRIET, Nicolas PINEL

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION N° 23-III-II

Objet : Finances - Approbation du Compte administratif 2022

Sur présentation de Mr Martial SIMONDANT,

Conformément au compte de gestion 2022, présenté par le Trésorier Payeur Départemental, le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats de clôture 2022 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur :

Résultats d'exécution

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées en 2022	708 151,95	30 048,97
Recettes réalisées en 2022	968 521,28	30 625,73
Solde d'exécution 2022	260 369,33	576,76

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 684 753,12€ en 2022 contre 817 999,52€ en 2021 soit une diminution de 16.26%.

Chap.	Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	252 550,58	200 036,28
012	Charges de personnel	422 972,41	383 562,11
65	Autres charges de gestion courante	114 001,30	101 154,73
042	Ecritures d'ordre	28 475,23	
	TOTAL DEPENSES	817 999,52	684 753,12

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 968 521,28€ contre 1 008 297,86€ en 2021, cette baisse s'explique notamment par la fin de subventions diverses.

Chap.	Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022
002	Excédent reporté	189 101,81	190 298,34
74	Dotations et participations :		
	Contribution Grenoble Alpes Métropole	419 082,18	419 529,51
	Contributions autres collectivités	310 870,17	312 103,35
	Financements état (subventions)	50 123,00	9 830,00
77	Produits exceptionnels	581,33	90,00
75	Autres produits de gestion courante	4 795,83	5 085,96
013	Atténuation de charges	5 954,30	8 518,67
042	Opérations d'ordre	27 789,24	23 065,45
	TOTAL RECETTES	1 008 297,86	968 521,28

Le solde d'exécution de fonctionnement est de + 260 396,33€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 30 048,97€ au titre de l'année 2022, en très légère augmentation par rapport aux dépenses de l'année 2021.

Ces dépenses restent faibles et concernent pour l'essentiel l'achat de matériels informatiques (ordinateurs et logiciels).

Chap.	Dépenses d'investissement	CA 2021	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	1 166,00	
21	Immobilisations corporelles	59,99	5 231,98
204	Subventions d'équipement versées		1 751,54
040	Opérations d'ordre	27 789,24	23 065,45
	TOTAL DEPENSES	29 015,23	30 048,97

Les recettes d'investissement :

Chap.	Recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022
001	Excédent	1 650,00	1 650,00
10222	FCTVA		5 576,90
27	Autres immo financières	540,00	
040	Opérations d'ordre	28 475,23	23 398,83
	TOTAL RECETTES	30 665,23	30 625,73

Le solde d'exécution d'investissement au titre de l'exercice 2022 est de 576,76€.

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- **Approuve le compte administratif 2022 de l'Etablissement Public du SCoT.**

Vote : à l'unanimité

Mme Laurence THERY, Présidente, s'étant retirée lors du vote

Fait à Saint Etienne de Saint Geoirs, le 15 mars 2023

Le Président de séance

Martial SIMONDANT

